



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 06083

Numéro SIREN : 807 647 961

Nom ou dénomination : A.I.G.P Ingénierie

Ce dépôt a été enregistré le 26/01/2015 sous le numéro de dépôt A2015/002256



4564400

Dénomination : A.I.G.P Ingénierie
Adresse : 108 rue Barthélémy Thimonnier 69530 Brignais -
FRANCE-

n° de gestion : 2014B06083
n° d'identification : 807 647 961

n° de dépôt : A2015/002256
Date du dépôt : 26/01/2015

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
07/01/2015



4564400

A.I.G.P Ingénierie
Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros
Siège social : 108 rue Barthélémy Thimonier, 69530 BRIGNAIS
807.647.961 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 7 JANVIER 2015**

Le 7 janvier 2015,
A 15 heures,

Les associés de la société A.I.G.P Ingénierie se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 108 rue Barthélémy Thimonier 69530 BRIGNAIS, sur convocation faite conformément aux statuts sociaux.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry LAHY, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Ronan GOUPIL est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2 000 actions sur les 2000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins le quart des actions, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Agrément d'une cession d'actions,
- Nomination de Monsieur Eric RICHARD en qualité de Directeur Général Délégué,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide :

- ✓ d'agréer la cession par Monsieur Thierry LAHY au profit de Monsieur Eric RICHARD, demeurant 269 Route Départementale 34E 69850 ST MARTIN EN HAUT de 333 actions sur les 1 000 lui appartenant dans la Société, moyennant le prix total de trois mille trois cent trente euros, soit dix euros par action.
- ✓ d'agréer la cession par Monsieur Ronan GOUPIL au profit de Monsieur Eric RICHARD, demeurant 269 Route Départementale 34E 69850 ST MARTIN EN HAUT de 334 actions sur les 1 000 lui appartenant dans la Société, moyennant le prix total de trois mille trois cent quarante euros, soit dix euros par action.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Directeur Général Délégué de la Société pour une durée illimitée à compter de ce jour :

❖ **Monsieur Eric RICHARD**

Demeurant 269 Route Départementale 34^E 69850 ST MARTIN EN HAUT

Monsieur Eric RICHARD dispose, conformément aux statuts, des mêmes pouvoirs que le Président pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Eric RICHARD accepte les fonctions de Directeur Général Délégué qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



RICHARD Eric

Le secrétaire



" Bon pour acceptation des fonctions de directeur général délégué "



A.I.G.P Ingénierie
Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros
Siège social : 108 rue Barthélémy Thimonier, 69530 BRIGNAIS
807.647.961 RCS LYON

Liste des Associés en date du 7 janvier 2015

<i>Nom ou Dénomination</i>	<i>Participation %</i>	<i>Nombre d'actions</i>
LAHY Thierry (M.)	33,35	667
GOUPIL Ronan (M.)	33,35	667
RICHARD Eric (M.)	33,30	666

